

ÉCOLE DE CONDUITE PHOENIX

INFORMATION AUX CANDIDATS

Pièce d'identité obligatoire pour les examens

Dans le cadre du passage de l'**épreuve théorique générale (Code de la route)** et de l'**épreuve pratique du permis de conduire**, chaque candidat doit obligatoirement présenter **une pièce d'identité officielle** le jour de l'examen.

Pièces d'identité acceptées

Les documents suivants sont acceptés :

- Carte nationale d'identité française
- Passeport
- Titre de séjour
- Carte d'identité d'un pays de l'Union Européenne

 Les documents doivent être **en cours de validité**.

Important

- La pièce d'identité doit être **présentée en original** (les photocopies ne sont pas acceptées)
 - Elle doit comporter **une photographie permettant l'identification du candidat**
 - Les **nom et prénom** doivent correspondre à ceux enregistrés lors de l'inscription à l'examen
-

Absence de pièce d'identité

En l'absence d'une pièce d'identité valide :

- **Le candidat ne pourra pas accéder à l'examen**
 - **La place d'examen sera perdue**
-